



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Demander une carte grise suite à la transformation du véhicule (Service en ligne)

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

11/10/2021 : URL modifiée suite à nouvelle version du site ANTS

Vous devez vous identifier via [France Connect: titreContent](#).

Accéder au
service en ligne ↗

(<https://immatriculation.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/signaler-un-changement-sur-la-situation-de-votre-vehicule>)

Vérifié le 11 octobre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Véhicule modifié et certificat d'immatriculation (ex-carte grise) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1478>)

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0